DESTINATAIRES : Tous les gestionnaires du CISSS de l’Outaouais

EXPÉDITEUR : Jean-Daniel Rochon, chef du service de la paie et des avantages sociaux

DATE : Le 18 septembre 2018

**OBJET : Important – Délais d’approbation pour la paie 14 uniquement**

En raison des travaux effectués dans le cadre de la fusion des bases de données GRH-Paie (Logibec), nous devons acheminer la paie 14 (du 30 septembre au 13 octobre) une journée à l’avance soit le jeudi 18 octobre. Ceci implique donc des délais beaucoup plus serrés dans la production de la paie 14.

Ainsi, nous vous demandons votre collaboration afin de respecter rigoureusement les délais d’approbation ci-dessous spécifiquement pour la paie 14 et d’en informer votre personnel pour assurer la vérification des données inscrites à leur horaire via le eEspresso GRH-Paie Web.

Délais des modifications et d’approbations des feuilles de temps pour la **paie #14 uniquement :**

1. **À l’Horaire** : L’approbation par le gestionnaire doit être terminée avant mardi, le 16 octobre 10h00 **;**
2. **Au Relevés de présences :** L’approbation devra être terminée le mercredi, 17 octobre à 10h00 (À partir de la P15, l’approbation via l’Horaire est obligatoire).



Dès la paie #15, toutes les feuilles de temps devront être approuvées via le module Horaire de Logibec dans Espresso Paie-CISSSO. L’Horaire vous permet d’inscrire les modifications en temps réel et d’approuver les quarts à la fin de la journée si vous le désirez. Soyez vigilant lors de l’approbation afin de limiter les erreurs et les corrections de paies.

Pour toute question, n’hésitez pas à communiquer avec moi.

Merci pour votre collaboration et votre compréhension.